



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

CESSION A LA COMMUNE D'UN DELAISSE DE TERRAIN SIS AU QUIMPERO

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Aurélia HENRIO, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.12.010

CESSION A LA COMMUNE D'UN DELAISSE DE TERRAIN SIS AU QUIMPERO

Rapporteur : Yves GUYOT

Les Consorts BIGOT sont propriétaires d'une parcelle de 321 m², cadastrée section AR 270, sise au Quimpéro, à proximité de l'étang et du McDonald's.

Dans les faits, cet espace est difficile d'accès et nécessite malgré tout d'être entretenu, en bord de rocade.

Par courrier en date du 28 octobre dernier, Monsieur BIGOT Michel, suite à une demande d'intervention des services municipaux quant à l'entretien de ce terrain, a souhaité proposer la cession gratuite de cette emprise foncière au profit de la Commune, face aux difficultés rencontrées pour entretenir cette dernière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la sollicitation de Monsieur BIGOT Michel en date du 28 octobre 2020,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 2 décembre 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle privée à titre gratuit, sachant que les frais d'acte seront supportés par le demandeur.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER Bruno, notaire à Hennebont.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU